

## Annexe à l'arrêté délivrant le permis d'aménager

L'article L.122-1-1 du code de l'environnement prévoit que « L'autorité compétente pour autoriser un projet soumis à évaluation environnementale prend en considération l'étude d'impact, l'avis des autorités mentionnées au V de l'article L. 122-1 ainsi que le résultat de la consultation du public et, le cas échéant, des consultations transfrontières.

La décision de l'autorité compétente est motivée au regard des incidences notables du projet sur l'environnement. Elle précise les prescriptions que devra respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites. Elle précise également les modalités du suivi des incidences du projet sur l'environnement ou la santé humaine. »

### I - Motivation de la délivrance du permis d'aménager au regard des incidences notables du projet sur l'environnement

Le site des Pépinières est situé sur la Rive Gauche de la ville de Rouen, au sein du quartier Saint-Clément. Il est bordé au nord par la rue de Gessard, au sud par la rue Parmentier, à l'est par la rue Saint-Julien et à l'ouest, par l'avenue de la Libération. Le site fait l'objet d'une opération de renouvellement urbain via une vaste opération de démolition / reconstruction.

Les grands objectifs de ce projet visent notamment à :

- Rendre possible le renouvellement urbain d'un ensemble immobilier inoccupé constituant aujourd'hui une friche urbaine,
- Développer une programmation immobilière mixte à dominante résidentielle,
- Développer des commerces et services de proximité,
- Désenclaver l'îlot par l'aménagement d'un nouveau quartier qui favorise les circulations douces,
- S'inscrire dans le plan de renaturation de la ville en créant un cœur d'îlot paysager

Une concertation préalable, volontaire, organisée du 3 mars au 3 mai 2022 a permis de prendre en compte les attentes des habitants et d'enrichir le projet. Le projet est soumis à une évaluation environnementale, portant sur l'opération globale de renouvellement urbain en tenant compte des démolitions à réaliser et incluant l'opération de construction par l'Office Public de l'Habitat (OPH) Rouen Habitat de 175 logements supplémentaires aux abords du site.

### Motivation au regard des enjeux urbains du secteur :

Le projet permet de proposer un quartier intégralement piéton, la place de la voiture étant aux abords du site ou dans les parkings souterrains. Le projet favorise ainsi les modes doux, dans le cadre d'un quartier par ailleurs très bien relié au réseau de transport collectif.

Les nouvelles constructions visent l'intégration urbaine au quartier. L'axe reliant les rues Saint Julien et l'avenue de la Libération est dilaté afin de créer un parc linéaire à partir de l'amorce constituée par les espaces verts existants. Le prolongement piéton des venelles existantes au sein du quartier désenclave le site qui s'ouvre à nouveau sur son environnement. Les cœurs d'îlots sont dégagés pour ouvrir les logements sur l'extérieur et créer ainsi des îlots aérés et densément végétalisés.

### Motivation au regard des enjeux d'usages

Une programmation d'activités est intégrée au projet permettant de prolonger l'animation de la rue Saint-Julien. Le lien avec le groupe scolaire Pépinières Saint-Julien est renforcé. Les promoteurs du projet s'inscrivant dans un projet urbain partenarial (PUP), ils se sont engagés à contribuer au financement de l'extension du groupe scolaire existant et au réaménagement de l'allée des Pépinières.

L'espace vert central permet d'intégrer une multiplicité d'usages, y compris dans le cadre de pratiques libres. La concertation a permis d'enrichir la réflexion sur les usages avec l'engagement de l'aménageur de poursuivre cette association des habitants et acteurs du quartier, par exemple dans la définition de l'aire de jeux ou par la mise en place d'animations en parallèle du futur chantier.

### Motivation au regard des enjeux écologiques du secteur : le diagnostic écologique a permis d'intégrer les grands enjeux suivants au projet :

- Conserver le patrimoine arboré remarquable (bosquet central, alignement de platanes et séquoia géant) et renforcer les strates végétales du site.
- Conserver des milieux ouverts perméables de type « prairie » dans le projet par la création d'un grand espace central
- Développer les continuités écologiques du quartier (trame verte, bleue, brune et noire)
- Favoriser la création d'habitats pour le développement de la faune locale

Un travail important a par ailleurs été mené en dialogue avec les services Ville/Métropole pour la conception des futurs espaces aménagés desservant les îlots constructibles afin d'intégrer la palette écologique et anticiper les questions liées à la gestion future. Une convention prévoit à terme le transfert de ces espaces à la Ville et à la Métropole selon les deux tranches d'achèvement de l'opération.

Le projet limite le phénomène d'îlot de chaleur urbain par la place importante faite à la végétalisation. Il permet de proposer de vastes espaces en pleine terre avec une gestion des eaux pluviales. Il respecte les règles de coefficient de biotope.

Le projet sera tenu de prendre des dispositions pour limiter l'exposition à l'aléa inondation par remontée de nappes.

Motivation au regard de l'évaluation environnementale :

L'arrêté délivrant le permis d'aménager « Jardin des Pépinières » prend en considération :

- La demande d'autorisation environnementale déposée par COGEDIM-VIRGIL le 5/07/2022 sous la forme du dépôt d'une étude d'impact, dont l'autorité environnementale a accusé réception le 19/07/2022 ;
- L'avis de l'autorité environnementale n° MRAe 2022-4547 en date du 19/09/2022, portant sur l'évaluation environnementale du projet de renouvellement urbain « Jardin des Pépinières » ;
- La réponse du pétitionnaire à l'avis de l'autorité environnementale en date du 23/11/2022 ;
- ainsi que le résultat de la participation du public par voie électronique qui s'est tenue du lundi 19 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023.

L'avis de l'Autorité Environnementale du 19/09/2022 porte en particulier sur les recommandations suivantes :

- Intégrer les incidences de l'ensemble des travaux, y compris ceux liés au raccordement du projet aux différents réseaux, à l'analyse des impacts du projet global sur l'environnement et la santé humaine
- Détailler les caractéristiques et l'évaluation des incidences de l'ensemble de la phase chantier, y compris les travaux de démolition passés et à venir afin de prendre en compte la globalité des impacts du projet global sur l'environnement et la santé humaine
- Compléter et préciser le dispositif de suivi permettant de garantir l'efficacité et la pérennité des mesures en définissant des indicateurs de suivi, des valeurs cibles et des mesures correctives le cas échéant
- Clarifier la présentation de l'estimation de l'impact carbone et annexe l'étude l'ayant produite. Préciser le contenu, les objectifs attendus et les modalités de suivi des mesures de réduction des émissions de GES afin d'en évaluer l'efficacité et d'en prévoir le cas échéant un renforcement, ainsi que des mesures compensatoires
- Préciser et renforcer les mesures d'évitement, de réduction voire de compensation des incidences du projet en termes d'aggravation du phénomène ICU et prévoir un dispositif de suivi permettant de garantir l'efficacité et la pérennité des mesures définies comportant notamment des indicateurs de suivi, des valeurs cibles et des mesures correctives à mettre en œuvre le cas échéant
- Préciser le niveau de performance énergétique attendu des futurs bâtiments et réaliser une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en ENR afin de justifier le choix de la solution d'approvisionnement retenu au regard d'autres solutions
- Préciser les incidences du projet sur l'ensemble des espaces floristiques inventoriées

Ces recommandations ont fait l'objet d'une réponse du maître d'ouvrage avec des corrections ou des précisions sur les modalités de suivi, ainsi que des engagements complémentaires qui renforcent la prise en compte des incidences environnementales du projet.

## **II - Prescriptions à respecter par le maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage devra mettre en œuvre le projet en respectant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation prévues dans l'étude d'impact et rappelées ci-après en partie III et IV.

## **III - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites (séquence ERC) et Modalités de suivi en phase chantier**

Synthèse des principaux impacts du projet en phase chantier (page 202 de l'étude d'impact)

*(E : Eviter / R : Réduire / C : Compenser / A : Accompagner)*

Sous-thèmes	Hiérarchisation des enjeux identifiées dans l'état initial	Nature et analyse des impacts temporaires	Classification des mesures				Mesures mises en place	Modalités et actions de suivi
<b>EFFETS DU CHANTIER D'ORDRE GENERAL</b>								
		<b>X IMPACT NEGATIF DU CHANTIER SUR L'ENVIRONNEMENT AU SENS GENERAL DU TERME (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</b>  <b>X UN DERANGEMENT DE LA QUALITE DE VIE DANS LE QUARTIER EN PHASE TRAVAUX (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</b>	E	R	C	A	Nommer un Référent chantier côté Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du chantier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'une remontée d'information mensuelle auprès de la MOA sur le suivi des mesures en phase chantier par le Responsable Environnement Chantier ;</li> <li>Elaboration d'un dossier de suivi du chantier (il pourra prendre la forme d'un classeur environnemental de chantier ou une version dématérialisée, mais l'important est que les différents documents de suivi soient recensés tous dans un endroit unique) ;</li> <li>Programmation de réunions de chantier fréquentes, avec un point sur le déroulement du chantier « exemplaire », pour analyser les éventuels incidents environnementaux survenus, les plaintes reçues des riverains, de veiller à la bonne évacuation des déchets de chantiers, etc.</li> <li>Réalisation d'un bilan de chantier en fin de chantier (dépenses, consommations, émissions, carbone, etc.), pour en tirer des enseignements, auquel participent tous les responsables environnement de chaque lot et le responsable chantier côté maîtrise d'ouvrage.</li> <li>Mise en place des modalités de communication avec les riverains dans un document contractuel de gestion du chantier de type « charte chantier à faibles impacts environnementaux » ;</li> <li>Conservation d'une copie de l'intégralité des documents et comptes rendus de réunion mis à disposition du public dans le dossier de suivi du chantier à faible impact environnemental qui sera vérifié par les maîtres d'ouvrage ;</li> <li>Identification par les maîtres d'ouvrage d'une personne responsable de l'information des riverains et de l'élaboration d'un tableau de gestion des plaintes les recensant et indiquant les actions correctives mises en place</li> </ul>
			E	R	C	A	Nommer un responsable environnement du chantier pour le suivi des exigences de la charte chantier à faibles impacts environnementaux.	
			E	R	C	A	Préparer en amont le chantier.	
			E	R	C	A	Adapter les accès et horaires de chantier.	
			E	R	C	A	Produire le Plan Environnemental de Gestion de Chantier, incluant le PIC et un Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets (SOGED).	
			E	R	C	A	Mettre en place des instances de suivi des mesures environnementales du chantier animées par le référent chantier au sein de la maîtrise d'ouvrage ou de son représentant le cas échéant.	
			E	R	C	A	Former le personnel du chantier aux enjeux environnementaux du site.	
					A	Assurer une communication et information régulière auprès des riverains.		
<b>EFFETS ET MESURES SUR LES USAGERS DU SECTEUR ET LES COMPAGNONS EN MATIERE DE SANTE ET SECURITE</b>								
		<b>X IMPACT NEGATIF POTENTIEL SUR LA SECURITE DES USAGERS DU QUARTIER ET DES COMPAGNONS EN PHASE CHANTIER (DIRECT /</b>	E	R	C	A	Assurer la sécurité de toute personne intervenant sur le chantier et des riverains.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la conformité du Plan d'Installation du Chantier (PIC) par la Maîtrise d'Ouvrage ;</li> <li>Constat sur place de la bonne mise en œuvre des mesures de la charte chantier par le Responsable Environnement Chantier ;</li> </ul>

		TEMPORAIRE / COURT TERME)							<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place des modalités de communication dans un document contractuel de gestion du chantier de type « charte chantier à faibles impacts environnementaux » ;</li> <li>Visites de chantier régulières par les MOA ou leurs représentants ;</li> <li>Conservation d'une copie de l'intégralité des documents et comptes rendus de réunion mis à disposition du public dans le dossier de suivi du chantier à faible impact environnemental.</li> </ul>
EFFETS ET MESURES SUR LE CLIMAT ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE									
Climatologie	Faible	= IMPACTS NULS SUR LE CLIMAT ET LES CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN PHASE CHANTIER	E	R	C	A	Adapter les conditions de travail dans le respect des prescriptions du code du travail pour éviter les risques engendrés par les conditions météorologiques lors de la phase chantier.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Constat sur place de la sensibilisation faite aux compagnons par le Responsable Environnement Chantier ;</li> <li>Recensement des incidents et des mesures correctives appliquées.</li> </ul>
Projections et adaptations au changement climatique	Modéré								
Ilot de chaleur urbain	Fort		E	R	C	A	Mettre en œuvre des procédures d'intervention préventive et de sensibilisation des ouvriers pour limiter les risques d'accident en cas de neige, de verglas ou de canicule.		
EFFETS DU CHANTIER SUR LE SOL ET LE SOUS-SOL									
Contexte géologique	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ IMPACTS MODERES SUR LA GEOLOGIE ET LA TOPOGRAPHIE EN PHASE CHANTIER</li> <li>✓ IMPACTS POTENTIELS MAIS NON AVERES SUR LE RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX (INDIRECT / TEMPORAIRE / MOYEN TERME)</li> </ul>	E	R	C	A	Adapter les méthodes d'exécution des travaux de construction aux contraintes de sol.		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les études géotechniques réalisées en amont et celles à réaliser à des stades plus avancés du projet (dont G2 phase PRO) constituent une mesure de suivi à part entière.</li> <li>L'entrepreneur vérifiera que le type de pieux et la puissance du matériel qu'il propose permettront de réaliser les ancrages demandés pour assurer les capacités portantes retenues, l'entreprise de fondations spéciales prendra toutes les mesures nécessaires pour ne pas déstabiliser les fondations voisines (reconnaissance complémentaire de fondations, déport de la machine, tonnage limité).</li> <li>Conformément aux prescriptions de la norme NFP 94-262, un contrôle de continuité et de la qualité du fût des pieux en béton pourra être prévu par carottage sonique ou impédance.</li> <li>Lors de la réalisation des pieux, la nature des matériaux extraits ainsi que les paramètres d'enregistrement seront contrôlés pour s'assurer du bon ancrage dans les formations géologiques existantes.</li> </ul>
Mouvement de terrain (cavités souterraines, Glissement, chute, coulée, éboulement, érosion, Retrait/gonflement des sols argileux, sismicité)			E	R	C	A	Adapter les règles de construction et de prévention au risque faible de retrait-gonflement des argiles identifiés sur la partie nord-ouest du site.		
			E	R	C	A	Lancer des études complémentaires pour une connaissance plus approfondie du site compte tenu de la superficie importante du terrain.		

EFFETS DU CHANTIER ET MESURES SUR LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES									
Vulnérabilité hydrogéologique	<b>Modéré</b>	= IMPACT NUL EN PHASE CHANTIER SUR LES EAUX SUPERFICIELLES AU VU DE LA DISTANCE	E	R	C	A	Travailler les parkings des logements afin de ne pas impacter la nappe située à faible profondeur.		
Risque de remontée de nappe	<b>Modéré</b>	× IMPACT NEGATIF SUR LES EAUX SOUTERRAINES (DIRECT / TEMPORAIRE / LONG TERME)	E	R	C	A	Prévoir les travaux de terrassement et d'excavation en période sèche de sorte à se prémunir des possibles remontées de la nappe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les eaux souterraines au droit du site ont fait l'objet d'un suivi piézométrique par mesures et capteurs automatiques ;</li> <li>Définition du planning d'intervention ;</li> <li>Constat sur place par les Maîtres d'ouvrage ;</li> <li>Suivi de la charte chantier à faibles nuisances.</li> </ul>	
			E	R	C	A	Proposer le cas échéant des mesures complémentaires pour maîtriser le risque de remontée de nappe en phase chantier (R)		
EFFETS ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL									
Zonages réglementaires du patrimoine naturel	<b>Nul</b>	= IMPACTS NULS SUR LES ZONES NATURA 2000, LES PARCS NATURELS REGIONAUX ET AUTRES ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	E	R	C	A	Sans objet.		
Habitats naturels Avifaune Mammifères Espèces végétales Invasives	<b>Modéré</b>	× IMPACTS NEGATIFS SUR LA BIODIVERSITE AVEC LA DESTRUCTION OU DEGRADATION PHYSIQUE DES HABITATS NATURELS OU HABITATS D'ESPECES, LA DESTRUCTION DES INDIVIDUS, L'ALTERATION BIOCHIMIQUE DES MILIEUX ET LA PERTURBATION D'ESPECES (DIRECT / TEMPORAIRE ET PERMANENT / COURT ET LONG TERME)	E	R	C	A	Préserver et protéger les zones à enjeux écologiques forts dont la majeure partie de la strate arborée du site.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Missionner un écologue pour le suivi de la phase chantier afin de vérifier la bonne réalisation des mesures et de les adapter au besoin ;</li> <li>Réalisation d'un bilan d'opération explicitant les essences végétales plantées et les modalités de leur entretien (pour information, la stratégie végétale du projet d'aménagement a été travaillée en collaboration avec les services techniques compétents de la Ville de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie).</li> </ul>	
			E	R	C	A	Prévoir le phasage des travaux en dehors des périodes sensibles pour la biodiversité.		
			E	R	C	A	Poser des gîtes à chiroptères au sol		
					C		Chercher des gîtes favorables aux chiroptères à proximité du site		
			E	R	C	A	Prévoir un effarouchement des espèces faunistiques présentes sur le site avant le démarrage des travaux (oiseaux, hérisson, chiroptères, etc.).		
			E	R	C	A	Relocaliser la zone refuge du hérisson à un autre endroit du site.		
			E	R	C	A	Lutter contre les espèces invasives présentes sur le site notamment lors de la phase de terrassement en proposant un protocole spécifique de gestion.		
			E	R	C	A	Missionner un écologue pour le suivi de la phase chantier afin de vérifier la bonne réalisation des mesures et de les adapter au besoin.		
EFFETS ET MESURES SUR UNE EVENTUELLE ZONE HUMIDE									
Zone humide	<b>Faible</b>	✓ IMPACT FAIBLE SUR UNE ZONE HUMIDE POTENTIELLE (DIRECT / TEMPORAIRE ET PERMANENT / COURT TERME)	E	R	C	A	Lancer une étude complémentaire sur le contexte pédologique afin de confirmer l'absence de zone humide (A)		

EFFETS ET MESURES SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE								
Patrimoine bâti et archéologique	Faible	= IMPACT NUL SUR L'ARCHEOLOGIE	E	R	C	A	Déclarer immédiatement toute découverte fortuite de vestiges archéologiques à la Ville de Rouen.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des modalités de propreté du chantier inscrit dans la charte chantier à faibles impacts environnementaux par le Responsable Environnement Chantier.</li> </ul>
Paysage du site Paysage aux abords du site	Modéré	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ IMPACT NEGATIF POTENTIEL SUR LA PROPRETE AUX ALENTOURS DU CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</li> <li>✓ (IMPACT MODERE SUR LE PAYSAGE EN PHASE CHANTIER AU VU DE LA LOCALISATION DU PROJET (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</li> </ul>	E	R	C	A	Mettre en oeuvre rapidement les aménagements paysagers (arbres en particulier) afin de favoriser l'intégration du projet dans le quartier.	
			E	R	C	A	Mettre en place des palissades esthétiques et pédagogiques pour briser la vue sur le chantier tout en sensibilisant sur l'avancement du chantier.	
			E	R	C	A	Mettre en place des mesures pour assurer la propreté intérieure et extérieure du chantier.	
EFFETS ET MESURES SUR LA POPULATION, L'HABITAT ET LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE								
Activités économiques	Nul	✓ IMPACT POSITIF SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA COMMUNE POUR REpondre AUX BESOINS DU CHANTIER ET DES OUVRIERS (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Insérer des clauses sociales d'insertion dans les contrats des entreprises afin de lutter localement contre le chômage et les exclusions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscription des clauses d'insertion sociales dans le dossier de consultation des entreprises.</li> <li>• Suivi des heures d'insertion effectuées.</li> </ul>
EFFETS ET MESURES SUR LE TRAFIC, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT								
Déplacements et stationnement	Modéré	✗ IMPACT NEGATIF SUR LE TRAFIC ROUTIER ET LA SECURITE AUX ABORDS DU CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Concierter et communiquer avec la Collectivité et les riverains sur les temps de chantier et les gênes anticipées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des modalités de la charte chantier à faibles impacts environnementaux ;</li> <li>• Le contrôle de la bonne application du plan de circulation sur le chantier sera réalisé par l'OPCI ;</li> <li>• Suivi et gestion des plaintes éventuelles.</li> </ul>
			E	R	C	A	Adapter les horaires de chantier à la circulation et notamment aux heures d'entrée-sortie de l'école.	
			E	R	C	A	Elaboration d'un plan de gestion des déplacements dans la charte chantier.	
			E	R	C	A	Maintenir le fonctionnement des services.	
EFFETS ET MESURES SUR LA SANTE, LA SECURITE, LES GENES OCCASIONNEES LIES AUX POLLUTIONS DES SOLS								
Sites et sols pollués	Modéré	✗ UN IMPACT NEGATIF EVENTUEL SUR LA DIFFUSION DES POLLUTIONS PENDANT LA PHASE TRAVAUX (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Missionner un maître d'oeuvre (MOE) spécialisé pour les sites pollués.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablir des bordereaux de suivi des entrées-sorties de terre qu'elles soient considérées comme déchets ou non ;</li> <li>• Identifier les quantités de terres excavées/ réutilisées/ apportées et évacuées (origine et destination) ;</li> <li>• Identifier la nature des terres évacuées.</li> </ul>
			E	R	C	A	Réaliser des investigations complémentaires et un plan de terrassement afin d'avoir une vision au plus juste des déblais et leur nature.	
			E	R	C	A	Réaliser des investigations complémentaires pour vérifier la compatibilité des usages futurs notamment de la crèche avec la nature des sols.	

		<p>✗ IMPACT NEGATIF SUR LA PRODUCTION DE DEBLAIS (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</p> <p>✓ IMPACT POSITIF SUR LA GESTION DES TERRES EXCAVEES PRESENTANT UN CARACTERE NON INERTE (DIRECT / PERMANENT / MOYEN TERME)</p>	E	R	C	A	Localiser la crèche dans une zone présentant le moins de risque face à la pollution de sol	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivre les mesures de la charte chantier à faibles impacts environnementaux.</li> <li>Rédiger un mémoire/DOE sur le remblaiement des terres.</li> </ul>	
			E	R	C	A	Eviter toute possibilité de contact direct prolongé avec les terres contaminées laissées en place.		
			E	R	C	A	Prévoir des équipements de protection individuel pour le personnel de chantier intervenant sur l'excavation des terres		
			E				Mettre en œuvre des dispositions constructives spécifiques afin de limiter l'accumulation de composés volatils dans le bâtiment en cas de présence avérée de composés volatils		
			E				Définir dans la charte chantier à faibles impacts environnementaux des mesures et des bonnes pratiques pour éviter la diffusion de pollution liée au chantier dans les sols et les eaux.		
			E	R	C	A	Mettre en place des solutions d'optimisation de la gestion des déblais.		
			E	R	C	A	Valoriser les déblais hors site.		
			E	R	C	A	Orienter les terres présentant des dépassements aux valeurs limites et donc qui ne seront pas acceptées en installations de stockages de déchets inertes (SDI) vers des filières spécifiques.		
EFFETS ET MESURES SUR LES USAGERS DU SECTEUR ET LES COMPAGNONS EN MATIERE DE SANTE LIEE A LA PRESENCE D'AMIANTE									
Risque amiante	Faible	<p>✗ IMPACT NEGATIF POTENTIEL SUR LA SANTE DES USAGERS ET DES COMPAGNONS EN PHASE CHANTIER FACE AU RISQUE D'EXPOSITION A L'AMIANTE (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</p>	E	R	C	A	Réaliser un diagnostic amiante complémentaire avant les travaux de démolition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi la charte spécifique Démolition/Désamiantage imposée sur le chantier ;</li> <li>Constat sur place de la bonne mise en œuvre des mesures par le Responsable Environnement Chantier ;</li> <li>Visites de chantier régulières par les MOA ou leurs représentants.</li> </ul>	
			E	R	C	A	Retirer l'amiante détectée et mettre en place des dispositions pour la protection des riverains et des intervenants sur le chantier.		
EFFETS ET MESURES SUR LA QUALITE DE L'AIR									
Qualité de l'air	Faible	<p>✗ IMPACT NEGATIF POTENTIEL PAR LA PRODUCTION DE POUSSIÈRES LIEE AU CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)</p> <p>✗ IMPACT NEGATIF POTENTIEL PAR LA PRODUCTION DE POLLUTIONS ATMOSPHERIQUES LIEES AU TRAFIC ENGENDRE PAR LE</p>	E	R	C	A	Optimiser le phasage des travaux et le plan d'installation de chantier global à l'échelle du projet d'aménagement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de la conformité du Plan d'Installation du Chantier ;</li> <li>Constat sur place de la bonne mise en œuvre des mesures de la charte chantier par le Responsable Environnement Chantier ;</li> <li>Conservation d'une copie de l'intégralité des documents et comptes rendus de réunion mis à disposition du public dans le dossier de suivi du chantier à faible impact environnemental qui sera vérifié par les MOA ;</li> <li>Joindre dans le classeur environnement toutes pièces justificatives de la bonne mise en œuvre de ces mesures ;</li> <li>Constat sur place de la bonne mise en œuvre des mesures par le Responsable Environnement Chantier.</li> </ul>	
			E	R	C	A	Définir des mesures de réduction des poussières en phase démolition.		
			E	R	C	A	Atténuer le risque d'exposition des enfants à la poussière lors de la phase de démolition et autres tâches émettrices de poussières.		
			E	R	C	A	Mettre en place des bonnes pratiques pour limiter le maintien de la poussière et des nuisances olfactives à la livraison des logements.		

		CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)						
EFFETS ET MESURES SUR L'ENVIRONNEMENT SONORE								
Ambiance sonore	Faible	X IMPACT NEGATIF POTENTIEL PAR LA PRODUCTION DE NUISANCES SONORES (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Optimiser le phasage des travaux et le plan d'installation de chantier à l'échelle du projet d'aménagement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Joindre dans le classeur environnement toutes pièces justificatives de la bonne mise en œuvre de ces mesures.</li> <li>• Constat sur place de la bonne mise en œuvre des mesures par le Responsable Environnement Chantier.</li> </ul>
			E	R	C	A	Planifier les travaux bruyants sur certaines plages horaires.	
			E	R	C	A	Atténuer le risque d'exposition des enfants au bruit issu de la phase de démolition et des autres tâches bruyantes.	
			E	R	C	A	Informers les riverains sur les impacts identifiés.	
EFFETS ET MESURES SUR LES RESSOURCES LOCALES								
		X IMPACT NEGATIF SUR LES CONSOMMATIONS D'ENERGIES ET D'EAU (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Sensibiliser les compagnons aux économies d'eau et d'énergie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le responsable environnement du site tient à jour le suivi des consommations d'eau (relevé compteurs). Il assure les actions de sensibilisation sur la consommation d'eau et des actions correctives en cas de dérive.</li> <li>• La bonne mise en œuvre des mesures sera assurée par le responsable environnemental désigné pour l'application de la Charte chantier à faibles nuisances.</li> <li>• Les consommations d'électricité seront suivies via la mise en place de compteurs d'électricité (pour l'ensemble du chantier et pour la base-vie).</li> <li>• A l'issue du chantier, un bilan sera remis et indiquera les consommations d'électricité, d'eau, etc.</li> </ul>
E	R		C	A	Mettre en place des moyens pour réduire la consommation d'eau et d'énergie.			
E	R		C	A	Mettre en place un suivi des consommations en eau et électricité durant toute la durée du chantier.			
EFFETS ET MESURES SUR LA PRODUCTION ET LA GESTION DES DECHETS								
Gestion des déchets	Nul	X IMPACT NEGATIF SUR L'AUGMENTATION DE LA PRODUCTION DE DECHETS ET LEUR GESTION EN PHASE CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / COURT TERME)	E	R	C	A	Réaliser un diagnostic ressources et valorisation / Produits-Équipements-Matériaux-Déchets (PEMD) pour limiter la quantité de déchets produits lors de la démolition.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A chaque évacuation d'une benne, les bordereaux de suivi sont renseignés et remis au prestataire chargé de leur enlèvement. Un double est conservé sur le chantier dans le classeur environnement;</li> <li>• Contrôles à intervalles réguliers de l'usage des zones de tri/bennes;</li> <li>• Tableau de suivi du volume par type de déchets et objectifs de résultats par phases ;</li> <li>• Présentation des résultats à intervalles réguliers ;</li> <li>• Bilan de chantier.</li> </ul>
			E	R	C	A	Valoriser et réduire la production de déchets à la source des projets de construction.	
			E	R	C	A	Mettre en place un Schéma d'Organisation de la Gestion des Déchets (SOGED).	
			E	R	C	A	Sensibiliser les ouvriers au recyclage, au nettoyage du chantier et au tri des déchets dans les bennes mises à leur disposition.	
			E	R	C	A	Définir un processus de suivi du tri des déchets.	

IMPACT CARBONE DU CHANTIER						
<p>× POTENTIEL IMPACT NEGATIF PAR LA PRODUCTION DE CO2 EN PHASE CHANTIER (DIRECT / TEMPORAIRE / MOYEN ET LONG TERME)</p>	E	R	C	A	Réaliser un diagnostic ressource sur le site par un prestataire spécialisé afin de définir une démarche de réemploi.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Joindre dans le classeur environnement toutes pièces justificatives de la bonne mise en œuvre de ces mesures.</li> <li>• Obtention du label Biosourcé niveau 1 ou équivalent (seuil RE2025 pour la construction)</li> </ul>
	E	R	C	A	Valoriser les matériaux biosourcés dans la construction des futurs logements.	
	E	R	C	A	Choisir des matériaux de construction et d'aménagement bas carbone	
	E	R	C	A	Etudier le transport des déchets de démolition de chantier et d'apport des matériaux par voie fluviale (Seine).	

**IV - Mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter les incidences négatives notables, réduire celles qui ne peuvent être évitées et compenser celles qui ne peuvent être évitées ni réduites (séquence ERC) et Modalités de suivi en phase d'exploitation**

Synthèse des principaux impacts du projet en phase d'exploitation (page 231 de l'étude d'impact)

(E : Eviter / R : Réduire / C : Compenser / A : Accompagner)

Sous-thèmes	Hiérarchisation des enjeux identifiées dans l'état initial	Nature et analyse des impacts permanents	Effets sur le site et/ou son environnement				Mesures mises en place	Modalités et actions de suivi
PHASE EXPLOITATION								
EFFETS PERMANENTS SUR L'OCCUPATION DU SOL								
		= IMPACT NUL SUR LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS  ✓ IMPACTS POSITIFS SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE, EN COHERENCE AVEC LES POLITIQUES LOCALES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Sans objet.	Sans objet.
EFFETS PERMANENTS DES CONDITIONS CLIMATIQUES SUR LES HABITANTS ET USAGERS DU SITE								
Projections et adaptation au changement climatique	Modéré	= IMPACT NUL DU PROJET SUR LES CONDITIONS CLIMATIQUES  ✓ IMPACT MODERE SUR LE RISQUE D'ÎLOT DE CHALEUR ET L'EXPOSITION DE LA POPULATION (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)	E	R	C	A	Sans objet	Sans objet
Ilot de chaleur urbain	Fort	✓ IMPACT MODERE DE L'EXPOSITION DE LA POPULATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)	E	R	C	A	Eviter la surchauffe des logements par une conception bioclimatique du quartier.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédaction d'un cahier de recommandations et de prescriptions urbaines, architecturales, paysagères et environnementales pour cadrer la conception des logements et des espaces publics</li> <li>Analyse des permis de construire des logements et de l'avant-projet des espaces publics par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable</li> <li>Analyse des dossiers de consultation des entreprises pour s'assurer de la bonne traduction des mesures environnementales dans les marchés de construction par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable</li> <li>Bilan d'opération par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable</li> </ul>
			E	R	C	A	Prévoir une végétalisation des toitures pour intensifier la lutte contre l'îlot de chaleur urbain.	
			E	R	C	A	Favoriser les matériaux perméables et la végétalisation des différents espaces extérieurs.	
			E	R	C	A	Proposer différentes zones d'usages en fonction des saisons	
			E	R	C	A	Adapter le choix des essences végétales aux conditions climatiques projetées.	

EFFETS PERMANENTS SUR LES EAUX SUPERFICIELLES ET DE RUISSELLEMENT								
Eaux superficielles	Nul	= IMPACT NUL SUR LES COURS D'EAUX SUPERFICIELLES	E	R	C	A	Suivre les mesures du dossier loi sur l'eau établi dans le cadre des projets de construction.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des mesures du dossier loi sur l'eau du projet d'aménagement.</li> </ul>
EFFETS PERMANENTS SUR LES EAUX SOUTERRAINES								
Vulnérabilité hydrogéologique	Fort	✓ IMPACT MODERE SUR LES EAUX SOUTERRAINES (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Choisir de planter des essences végétales adaptée à la régulation et à l'épuration des eaux pluviales dans les noues ayant vocation à collecter des eaux pluviales provenant des voiries circulées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de l'AVP par l'assistant à maîtrise d'ouvrage.</li> </ul>
Risque de remontée de nappe	Modéré	✗ IMPACT NEGATIF SUR LE RISQUE DE REMONTEE DE NAPPE (DIRECT / TEMPORAIRE / LONG TERME)	E	R	C	A	Adapter les niveaux de parking et prévoir un cuvelage au regard de la profondeur de la nappe.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des permis de construire par le BET VRD ;</li> <li>• Dossier loi sur l'eau éventuel à l'échelle des lots de constructions.</li> </ul>
EFFETS PERMANENTS SUR LE MILIEU NATUREL								
Zonages réglementaires du patrimoine naturel	Nul	= IMPACT NUL SUR LES ZONES NATURA 2000, LES PARCS NATURELS REGIONAUX ET AUTRES ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL	E	R	C	A	Sans objet.	
Habitats naturels Continuités et fonctionnalités écologiques	Fort	= IMPACT NUL SUR LES PERIMETRES DE PROTECTION OU D'INTERET DE ZONE ECOLOGIQUE  ✗ IMPACT NEGATIF SUR LES ESPECES PROTEGEES PRESENTES SUR LE SITE (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)  ✓ IMPACTS POSITIFS SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITE (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Déposer un dossier de demande de dérogation espèces protégées pour la destruction d'habitat d'espèces protégées et mise en place des mesures décrites.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi des phases de conception du projet urbain par l'écologue ;</li> <li>• Bilan d'opération par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable ;</li> <li>• Obtention de la certification Biodiversity ;</li> <li>• Réaliser par un écologue un suivi du développement de la faune et de la flore et des aménagements à la livraison puis 3 ans après la livraison du quartier.</li> </ul>
			E	R	C	A	Créer des biotopes pour l'accueil des chiroptères.	
			E	R	C	A	Créer des biotopes artificiels sur le site.	
			E	R	C	A	Planter de nouveaux arbres pour enrichir et diversifier la strate arborée existante.	
			E	R	C	A	Offrir de nouveaux types d'habitat notamment en lien avec la gestion alternative des eaux pluviales.	
			E	R	C	A	Choisir des essences locales et favorables à la biodiversité.	
			E	R	C	A	Planter des haies faites d'un mélange d'espèces indigènes.	
			E	R	C	A	Créer une prairie à haute valeur écologique au cœur du nouveau quartier plus favorable à l'accueil de Rhopalocères, Coléoptères et Orthoptères qui sont actuellement présents sur le site.	

			E	R	C	A	Garder le site perméable à la circulation de la faune : installer des clôtures ouvertes.	
			E	R	C	A	Mettre en place un schéma d'éclairage raisonné sur le quartier.	
			E	R	C	A	Mettre en place une gestion écologique des espaces verts permettant une recolonisation spontanée des cortèges floristiques présents actuellement.	
<b>EFFETS PERMANENTS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE</b>								
Patrimoine bâti et archéologique Paysage sur le site et à ses abords	Faible à Modéré	<p>IMPACT NUL SUR LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET LE PATRIMOINE BÂTI DE LA COMMUNE</p> <p>✓ IMPACTS POSITIFS SUR L'INTEGRATION URBAINE DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)</p> <p>✓ IMPACTS POSITIFS SUR LE PAYSAGE URBAIN ET ENVIRONNEMENTAL DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)</p>	E	R	C	A	Sans objet.	Sans objet.
<b>EFFETS PERMANENTS SUR LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE</b>								
Habitat Activités économiques Parc et jardins	Nul à modéré	<p>✓ IMPACT POSITIF SUR LES BESOINS DE LA COMMUNE EN TERMES DE LOGEMENTS (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)</p> <p>✓ IMPACT POSITIF SUR L'OFFRE COMMERCIALE ET SERVICIELLE DU SECTEUR (INDIRECT / PERMANENT / LONG TERME)</p>	E	R	C	A	Eviter d'implanter des commerces ou services qui rentreraient en concurrence avec ceux existants le long de la rue Saint-Julien et plus généralement à proximité du site des Pépinières.	Sans objet.
<b>EFFETS PERMANENTS SUR LE TRAFIC, LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT</b>								
Circulation	Faible à Modéré	<p>✓ IMPACTS FAIBLES A MODERE SUR LES CONDITIONS DE CIRCULATIONS (DIRECT /</p>	E	R	C	A	Sans objet.	

		PERMANENT / COURT TERME)							
Stationnement	Nul	= IMPACT NUL SUR LA DEMANDE DE STATIONNEMENTS RESIDENTIELS DANS LE QUARTIER  X IMPACT NEGATIF SUR LE REPORT DES STATIONNEMENTS LIES AUX ACTIVITES (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)	E	R	C	A	Prévoir une solution de parking mutualisé pour répondre aux besoins générés par les services proposés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constatation sur place des équipements mis en place</li> <li>• Ces éléments sont intégrés dans le permis de construire</li> </ul>	
			E	R	C	A	Planter des locaux vélos équipés et facilement accessibles en rez-de-chaussée des bâtiments d'habitation de manière à encourager l'utilisation du vélo en substitution de l'automobile.		
			E	R	C	A	Proposer une offre de stationnement vélos sur les espaces publics du quartier, au plus proche des activités pour encourager les déplacements en mobilité douce et réduire les déplacements automobiles.		
Transports en commun	Modéré	± IMPACT MODERE SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN	E	R	C	A	Sans objet.		
Modes actifs	Nul	✓ IMPACT POSITIF SUR LE DEVELOPPEMENT DES MODES ACTIFS DANS LE SECTEUR (INDIRECT / PERMANENT / COURT TERME)	E	R	C	A	Sans objet.		
EFFETS PERMANENTS SUR LA SANTE PUBLIQUE									
Risques anthropiques	Nul à Faible	= IMPACT NUL SUR LES RISQUES ANTHROPIQUES	E	R	C	A	Sans objet.	Sans objet.	
Qualité de l'air	Faible	± IMPACT NEGLIGEABLE SUR LA QUALITE DE L'AIR	E	R	C	A	Sans objet.	Sans objet.	
Ambiance sonore	Faible	± IMPACT FAIBLE DU PROJET SUR SON ENVIRONNEMENT SONORE  ± IMPACT FAIBLE A MODERE DES SOURCES DE BRUITS EXISTANTES SUR LE PROJET	E	R	C	A	Réaliser une étude acoustique spécifique sur chaque lot concernant les installations techniques de manière à dimensionner correctement les solutions anti-bruit adaptées à chacun des équipements en fonction des valeurs fixées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des projets en phase PC par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable ;</li> <li>• Réalisation d'un bilan d'opération par lot l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable.</li> </ul>	
			E	R	C	A	Favoriser autant que possible des revêtements de façades poreux, non lisses et présentant des aspérités de manière à absorber au maximum le bruit et limiter la réverbération du bruit sur les façades.		
			E	R	C	A	Prévoir des fenêtres et vitrage de haute performance acoustique de manière à respecter les objectifs d'isollements de façade fixés par la réglementation.		

EFFETS PERMANENTS SUR LES RESEAUX D'EAU								
Réseau d'eau pluviale	Modéré	✓ IMPACTS POSITIFS SUR LE RESEAU PAR LA MISE EN PLACE D'UNE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Mettre en place une gestion alternative des eaux pluviales des espaces publics pour répondre aux pluies d'occurrence centennale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les contraintes et objectifs de gestion des eaux pluviales à la parcelle sont à la charge de l'acquéreur. Il doit fournir, au moment du dépôt de son permis de construire, une note de calcul de dimensionnement hydraulique des ouvrages de gestion des eaux pluviales privatifs ainsi qu'un plan masse détaillant la gestion des eaux pluviales de sa parcelle et l'implantation des ouvrages hydrauliques dans son dossier de permis de construire. Ces éléments seront analysés par le VRD et l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable ;</li> <li>Réalisation d'un bilan d'opération produit par le bureau d'études VRD (INFRA SERVICES) explicitant le fonctionnement des ouvrages et les volumes d'eau prévisionnels gérés sur les espaces publics. Un carnet d'entretien sera fourni au gestionnaire des espaces concernés (privés et publics) ;</li> <li>Un contrôle a posteriori sera effectué sur le terrain par INFRA Services pour s'assurer que les volumes de stockage mis en œuvre sur les parcelles privées et les espaces publics sont conformes à ceux prévus par la note de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.</li> </ul>
			E	R	C	A	Mettre en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour répondre aux pluies d'occurrence centennale.	
			E	R	C	A	Elaborer et fournir aux gestionnaires (public et privés) un carnet de gestion des noues, des espaces verts en creux et autres ouvrages de gestion des eaux pluviales sera réalisé et fourni aux gestionnaires (publics et privés).	
Réseau d'eau usée	Faible	± IMPACT MODERE SUR LE RESEAU D'EAU USEE (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Disposer dans les logements des équipements hydro-économiques (R)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan d'opération (Constat sur place des équipements mis en place) par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable</li> </ul>
EFFETS PERMANENTS SUR LES EAUX POTABLES								
		✓ IMPACT MODERE SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)	E	R	C	A	Réduire les consommations d'eau potable des logements par l'installation d'équipements hydro-économiques et de dispositifs de suivi des consommations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi des phases de conception des projets Immobiliers par l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage développement durable ;</li> <li>Bilan d'opération (Constat sur place des équipements mis en place) par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable</li> <li>Elaboration et distribution de livrets d'accueil aux futurs résidents du quartier.</li> </ul>
			E	R	C	A	Réduire les consommations d'eau potable par le stockage, le traitement et l'utilisation des eaux pluviales pour l'arrosage des coeurs d'îlots et le nettoyage des parties communes.	
			E	R	C	A	Limitier autant que possible l'arrosage des espaces verts.	
			E	R	C	A	Sensibiliser les usagers du bâtiment aux gestes de bonnes pratiques via la distribution de livrets d'accueil et de guides de bonnes pratiques.	
EFFETS PERMANENTS SUR LA RESSOURCE ENERGETIQUE								
Réseau d'énergie	Fort	✓ IMPACT MODERE SUR LES CONSUMMATIONS	E	R	C	A	Se raccorder au réseau de chaleur déployé par la Métropole.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des permis de construire par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable ;</li> </ul>

Potentiels en énergies renouvelables	Faible	<p>ENERGETIQUES (DIRECT / PERMANENT / LONG TERME)</p> <p>✓ IMPACT POSITIF SUR LA RESSOURCE ENERGETIQUE (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)</p>	E	R	C	A	<p>Maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments par le développement d'une conception bioclimatique des logements.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan d'opération par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable.</li> </ul>
<b>EFFETS PERMANENTS SUR LA GESTION DES DECHETS</b>								
Gestion des déchets	Nul	<p>✗ IMPACT NEGATIF SUR LA PRODUCTION DE DECHETS (DIRECT / PERMANENT / COURT TERME)</p>	E	R	C	A	<p>Définir et dimensionner un espace dédié au tri des déchets dans les logements afin d'anticiper le tri des déchets à la source.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constat sur place à la livraison de la mise en place des différents équipements (lots privés et espaces publics) par l'assistant à maîtrise d'ouvrage développement durable ;</li> <li>Réalisation d'un suivi des sites de compostage par un Maître Composteur ;</li> <li>Sensibilisation au tri des déchets dans le livret d'accueil.</li> </ul>
			E	R	C	A	<p>Mettre en place des composteurs collectifs en pied d'immeuble pour les déchets alimentaires et les déchets verts des logements, de la crèche.</p>	
			E	R	C	A	<p>Sensibilisation aux gestes de bonnes pratiques en matière de tri des déchets dans le livret d'accueil à destination des habitants.</p>	
			E	R	C	A	<p>Disposer des corbeilles avec cendriers sur l'espace public.</p>	